

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
DÉPARTEMENT DE L'INDRE  
COMMUNE DE PARNAC

Maître d'Ouvrage  
**Energie Parnac Les Cinq Routes SAS**



# **CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES**

## **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

## PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

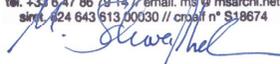
Formulaires de dépôt de demande de permis de construire et tableau récapitulatif des propriétés

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

- PC1** - Plans de situation du terrain...../ Cartes de situation nationale et régionale  
// Vue aérienne  
/// Plan cadastral
- PC2** - Plans de masse...../ Plans de masse au 1/2000ème et 1/500ème  
// Emprises au 1/1000ème et 1/500ème
- PC3** - Plans coupes du terrain et des constructions
- PC4** - Notice descriptive du site et présentant le projet et ses aménagements
- PC5** - Plans des façades et des toitures
- PC6** - Insertion du projet dans son environnement
- PC7** - Environnement proche
- PC8** - Paysage lointain
- PC11** - Étude d'impact

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79-14 // email. msa@msarchi.net  
siret: 424 643 613 00030 // cdi n° S18674  


CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :



think energy  
Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:

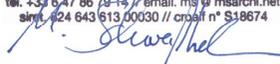
# CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES COMMUNE DE PARNAC

## FORMULAIRE DE DEPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° S18674



CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :



think energy  
Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:


 MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'URBANISME

# Demande de

## Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

## Permis de construire comprenant ou non des démolitions

1/19



N° 13409\*09

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur  
Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National  
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

### 1 - Identité du demandeur<sup>1</sup>

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : ENERGIE PARNAC LES CINQ ROUTES    Raison sociale : ENERGIE PARNAC LES CINQ ROUTES

N° SIRET : 9111318151513141210101011141    Type de société (SA, SCI,...) : SAS

Représentant de la personne morale :    Madame  Monsieur

Nom : BALES    Prénom : Vincent

### 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 94    Voie : rue Saint Lazare

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : PARIS

Code postal : 75019    BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

### 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>2</sup>

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : COUTANT    Prénom : Landry

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0645735591    indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : l.coutant@wpd.fr

<sup>1</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

<sup>2</sup> J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

Transmission par voie électronique :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : LES CINQ ROUTES    Localité : PARNAC

Code postal : 36170

Références cadastrales<sup>3</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 10)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 98 547

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?    Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?    Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?    Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?    Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?    Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?    Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

### 4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes) Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement  
 Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre  
 Terrain de camping  
 Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances  
 Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés  
 Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports  
 Aménagement d'un golf  
 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs  
   o Contenance (nombre d'unités) : \_\_\_\_\_  
 Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :  
   o Superficie en m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_  
   o Profondeur (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_  
   o Hauteur (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_  
 Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs  
 Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>3</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux  
 Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>3</sup> :

- Création d'une voie  
 Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante  
 Création d'un espace public  
 Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>3</sup> :  
 Création d'un espace public

<sup>3</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : \_\_\_\_\_

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  
 Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  
 La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ? Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui  Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : \_\_\_\_\_

Nombre maximal de personnes accueillies : \_\_\_\_\_

##### Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : \_\_\_\_\_

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

### 5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

#### 5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte<sup>4</sup> : Oui  Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : Schweissshelm Prénom : Matthias

Numéro : 23 Voie : rue Hoche

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : Pantin

Code postal : 93500 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : S18674PC000144791

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : \_\_\_\_\_ ou Télécopie : \_\_\_\_\_ ou

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ ms@msarchi.net

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>5</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

#### 5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction  
 Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet, dans son ensemble, concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 4,22 MWh sur une surface cadastrale de 9,85 ha, situé sur la commune de Parnac, dans le département de l'Indre (36). L'emprise clôturée dédiée au projet photovoltaïque est de 3,86 ha.

La centrale comprend un poste de livraison, un poste de transformation, un conteneur de stockage et une bache incendie (citerne souple). Le parc sera clôturé au moyen d'une grillage souple d'une hauteur hors sol de 2 m.

La production photovoltaïque de 4,22 MWh sera raccordé en piquage sur la liaison aérienne HTA à proximité. La consommation du site hors période de production sera alimentée par le même raccordement et de ce fait ne nécessitera pas de raccordement en basse tension.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : non concerné

<sup>4</sup> Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

<sup>5</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'exécède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>

**5.3 - Informations complémentaires**

- Nombre total de logements créés :  dont individuels :  dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :  
Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements : .....
- Mode d'utilisation principale des logements :  
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale  Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : .....
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :  
Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : .....
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : .....
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol  et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport  Enseignement et recherche  Action sociale   
Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

**5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée**

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : .....

**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).**

surfaces de plancher<sup>7</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>8</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>9</sup> (C)	Surface supprimée <sup>10</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>9</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>11</sup>						
Industrie		56,39				56,39
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m <sup>2</sup> )		56,39				56,39

<sup>7</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
<sup>8</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
<sup>9</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.  
<sup>10</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).  
<sup>11</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).**

Surface de plancher<sup>12</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>13</sup>	Sous-destinations <sup>14</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>15</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (C)	Surface supprimée <sup>18</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>16</sup> ou de sous-destination <sup>17</sup> (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services ou s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
	Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie					
Entrepôt							
Bureau							
Centre de congrès et d'exposition							
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

<sup>12</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).  
<sup>13</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.  
<sup>14</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.  
<sup>15</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).  
<sup>16</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces en activités de service en habitation.  
<sup>17</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.  
<sup>18</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

**5.7 - Stationnement**

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :       Après réalisation du projet :      

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_Nombre de places : \_\_\_\_\_  
Surface totale affectée au stationnement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, dont surface bâtie : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :    **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :     BP :   Cedex :  

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

**8- Informations pour l'application d'une législation connexe****Indiquez si votre projet :**

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)  
 porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement  
 fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)  
 porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement  
 déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation  
 relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

**Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :***(Informations complémentaires)*

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable  
 se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.  
Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du (des) demandeur(s)

**Dans le cadre d'une saisine par voie papier :**

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

**Références cadastrales : fiche complémentaire**

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : -- Section : -- Numéro : 1  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .50.537.....

Préfixe : -- Section : -- Numéro : 4  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .18.299.....

Préfixe : -- Section : -- Numéro : 7  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .9.394.....

Préfixe : -- Section : -- Numéro : 8  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .1.105.....

Préfixe : -- Section : -- Numéro : 9  
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .19.212.....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Préfixe : -- Section : -- Numéro :   
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : .....

Superficie totale du terrain (en m²) : .98.547.....

**Tableau récapitulatif des parcelles concernées :**

Projet et locaux techniques d'exploitation et de maintenance	Section	Parcelle n°	Adresse	Surface parcelle indicative (m²)	Surface local technique au sol (m²)
Parc photovoltaïque	ZE	1	Lieu-dit LES LANDES 36170 PARNAC	50 537 Emprise parc : env. 21 250	
Parc photovoltaïque	ZE	4	Lieu-dit LES BOUIGES 36170 PARNAC	18 299 Emprise parc : env. 6 800	
Parc photovoltaïque	ZE	7	Lieu-dit LES BOUIGES 36170 PARNAC	9 394 Emprise parc : env. 1 400	
Parc photovoltaïque	ZE	8	Lieu-dit BRETOUIN 36170 PARNAC	1 105 Emprise parc : env. 700	
Parc photovoltaïque	ZE	9	Lieu-dit BRETOUIN 36170 PARNAC	19 212 Emprise parc : env. 8 500	
Poste de livraison	ZE	1	Lieu-dit LES LANDES 36170 PARNAC	50 537 Emprise parc : env. 21 250	26,00
Poste de transformation	ZE	1	Lieu-dit LES LANDES 36170 PARNAC	50 537 Emprise parc : env. 21 250	15,60
Conteneur de stockage	ZE	1	Lieu-dit LES LANDES 36170 PARNAC	50 537 Emprise parc : env. 21 250	14,79
Bâche incendie (Citerne souple)	ZE	1	Lieu-dit LES LANDES 36170 PARNAC	50 537 Emprise parc : env. 21 250	

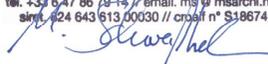
# CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES COMMUNE DE PARNAC

**BORDEREAU DE DÉPÔT DES PIÈCES JOINTES  
À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° S18674



CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :



think energy  
Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)<sup>1</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

### Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'article R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

### Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>OU</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des performances énergétiques et environnementales et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R.111-20-8-D du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'article R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

### Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :**

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :**

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :**

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	--

**Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :**

<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :**

<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :**

<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :**

<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :**

<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :**

<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :**

<input type="checkbox"/> PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
--	---

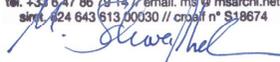
# CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES COMMUNE DE PARNAC

## DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° S18674



CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :



think energy  
Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:



## Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA    Dpt    Commune    Année    N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

#### 1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : .....56,39m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que des locaux clos et couverts (2bis) à usage de stationnement non situés dans la verticalité du bâti : .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement situés dans la verticalité du bâti : .....m<sup>2</sup>  
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s)<sup>20</sup> : .....m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Dont :					
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)				
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS (4)				
	Bénéficiaire d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)				
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)				
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé				
	Bénéficiaire d'un PLAI ou LLTS				
	Bénéficiaire d'autres prêts aidés				
Nombre total de logements créés					

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? .....m<sup>2</sup>      Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m<sup>2</sup>

#### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)				
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes				
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		56,39		
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)				

<sup>20</sup> Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement.

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
	Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

#### 1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : .....

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : .....m<sup>2</sup>

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : .....

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : .....

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : .....20.170m<sup>2</sup>

#### 1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet affecte-t-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ?

Oui  Non

#### 1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui  Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ?

Oui  Non

### 2 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

### 3 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (14) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

### 4 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

**Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception**

Nouvelle adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : □□□□□ BP : □□□ Cedex : □□□

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Date

Nom et Signature du déclarant

# CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES COMMUNE DE PARNAC

## PC1. PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° S18674



CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :



**wpd**

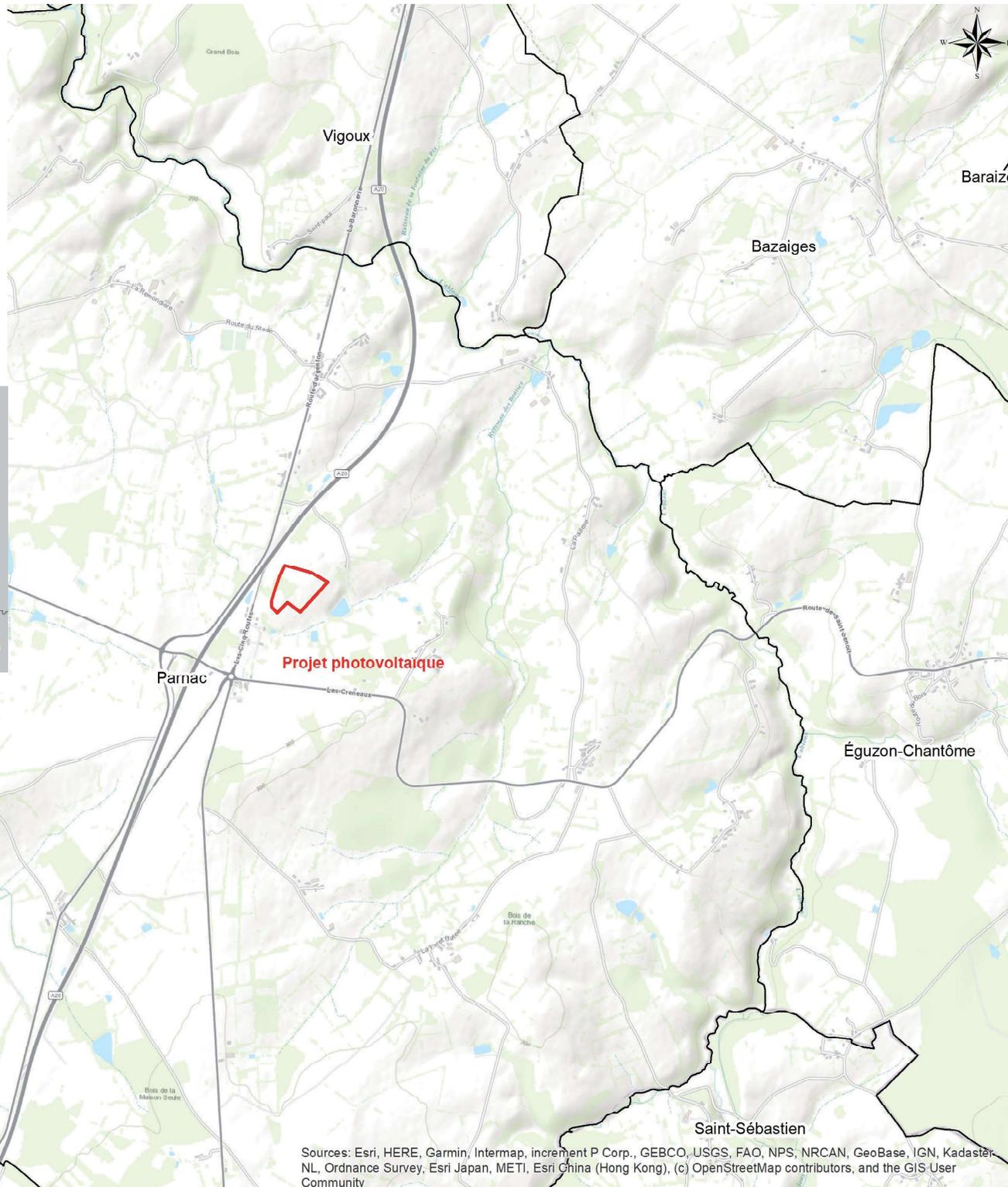
think energy

Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:

Empty legend box for the plan.

Empty box for additional information or notes.



**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 // email. msa@msarchi.net  
 siren 424 643 613 00030 // cocrif n° S19674

*M. Schweissheim*

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
 PARNAC - LES CINQ ROUTES**

COMMUNE DE PARNAC  
 DÉPARTEMENT DE L'INDRE

MAÎTRE D'OUVRAGE :



Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

LEGENDE:

Zone d'implantation  
 potentielle du projet



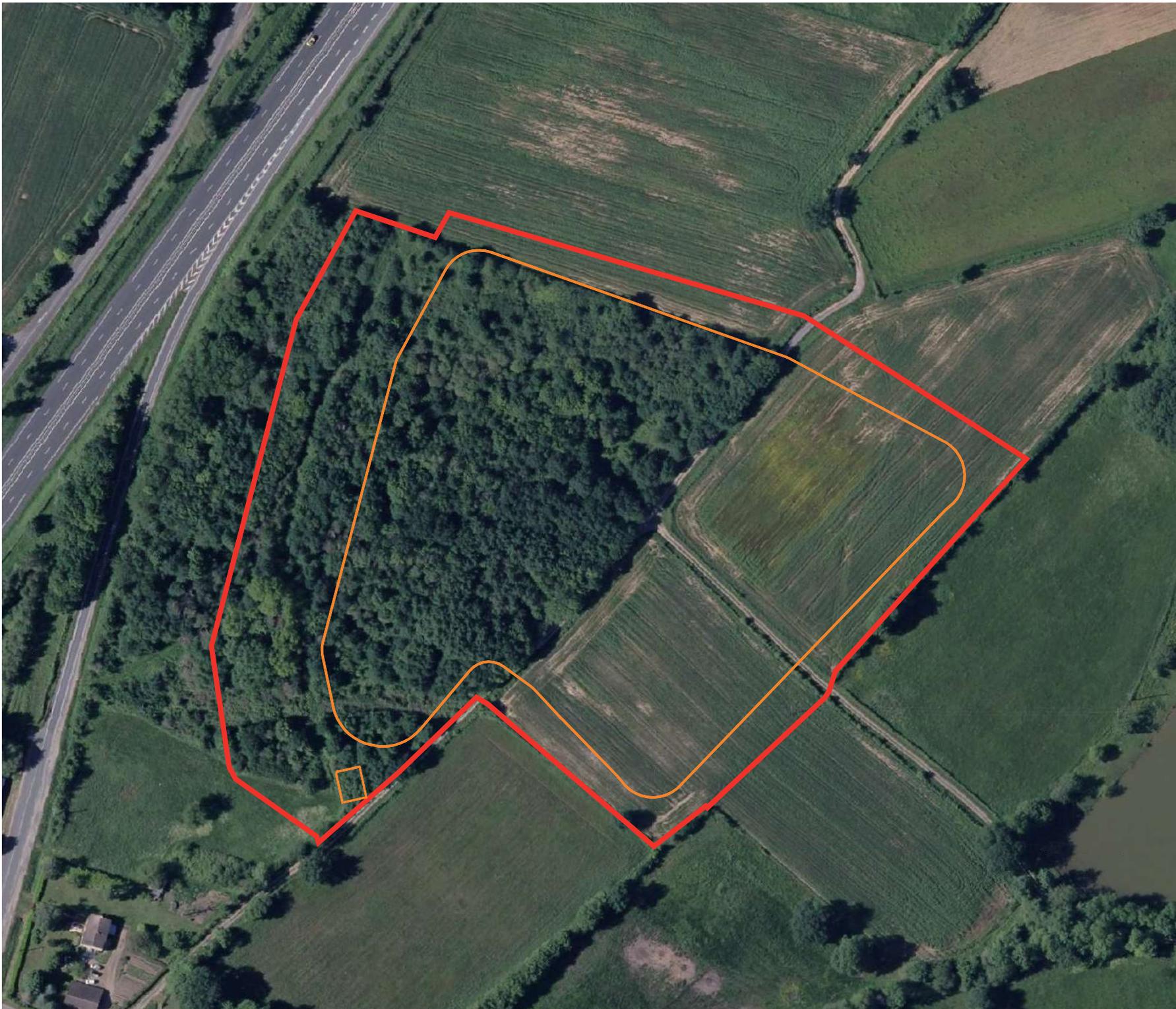
0 500 1000m

Source des données: OpenStreetMap, wpd solar  
 Tous droits réservés selon ISO 16016.

**CARTE DE SITUATION**

**PC1**

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



## PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 78-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° S18674

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :



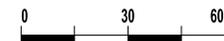
Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:

-  Emprise tampon  
sécurité incendie
-  Emprise clôturée



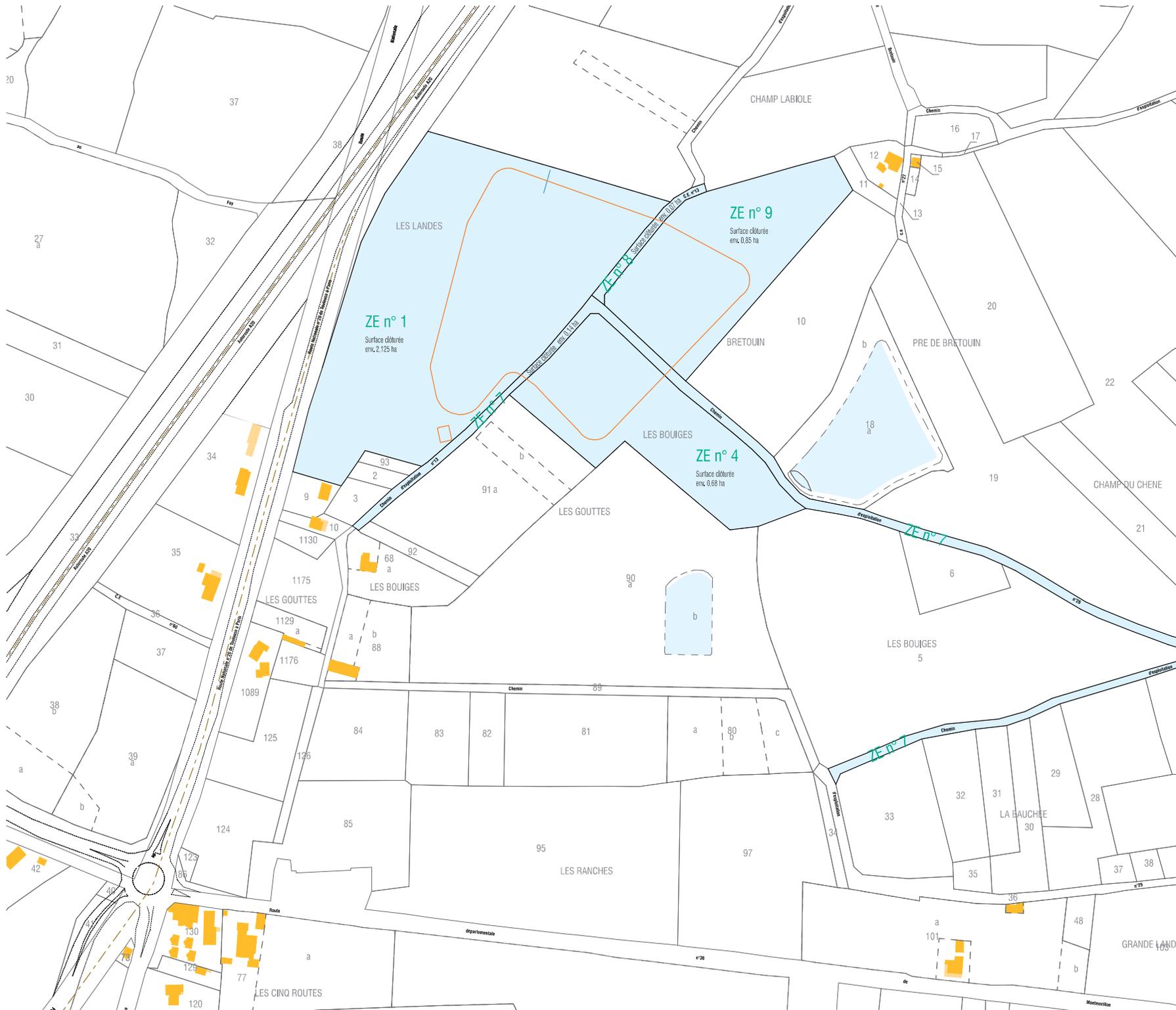
Echelle 1/1500 au format A3



VUE AERIENNE

PC1

PAGE 18 / 56



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 / email. msa@msarchi.net  
 siren 424 643 613 00030 // cdi n° S18674

*M. Schweissheim*

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
 PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
 DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :

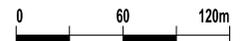
**wpd**  
 think energy  
 Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

## LEGENDE:

- Parcelle d'implantation du projet photovoltaïque
- Zone clôturée du projet photovoltaïque
- ZE n°1
- Limites parcellaires
- Bâti
- Points d'eau



Echelle 1/3000 au format A3



**PLAN CADASTRAL**

**PC1**

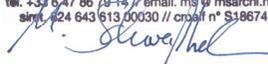
# CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES COMMUNE DE PARNAC

## PC2. PLANS DE MASSE AU 1/2000ÈME ET 1/500ÈME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° S18674



CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :

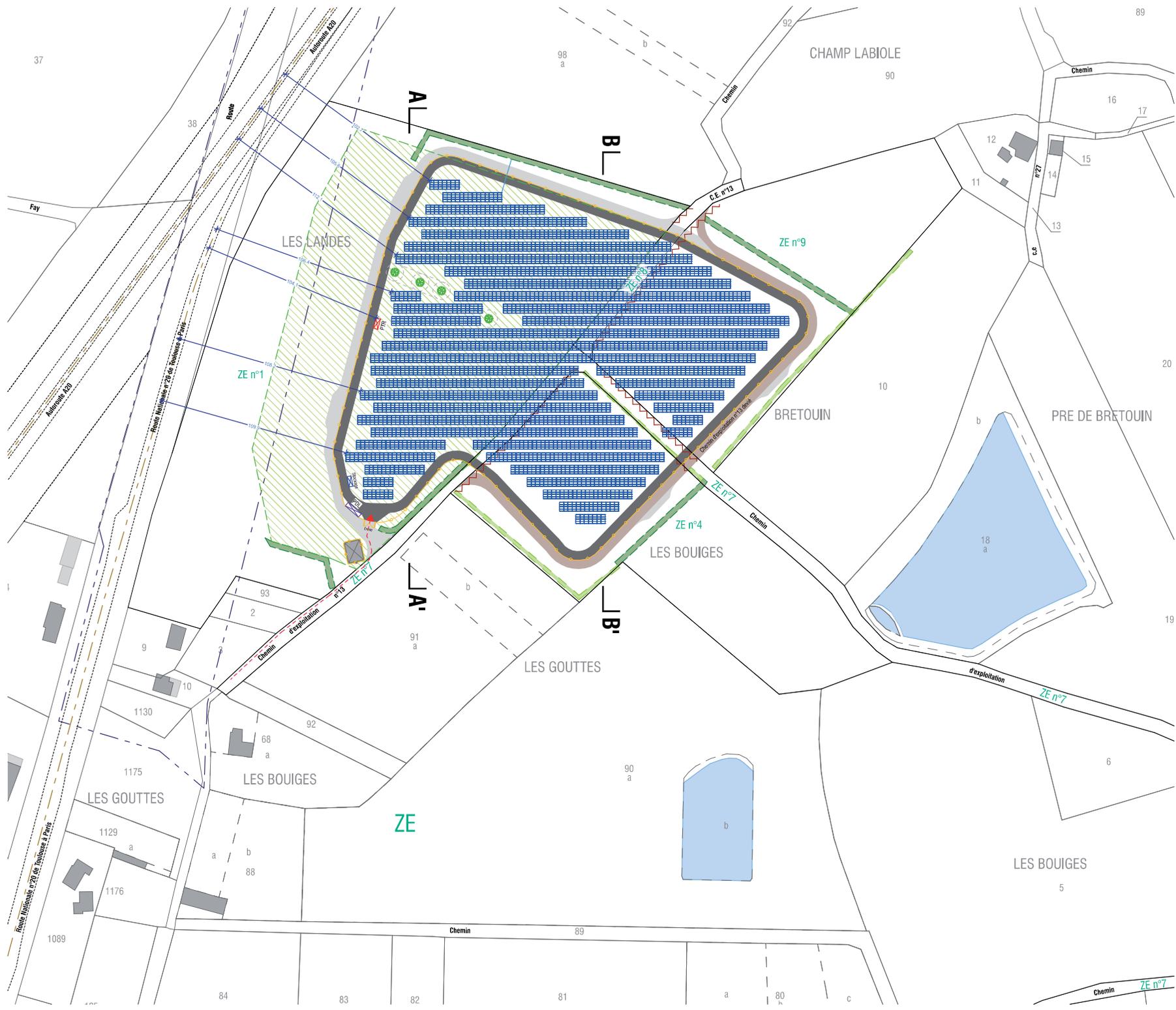


think energy  
Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:

Empty legend box for the permit to build.

Empty box for additional information or notes.



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 // email. msa@msarchi.net  
 siren: 424 643 613 00030 // cdi n° 938674

*M. Schweissheim*

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
 PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
 DÉPARTEMENT DE L'INDRE

MAÎTRE D'OUVRAGE :



Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

## LEGENDE:

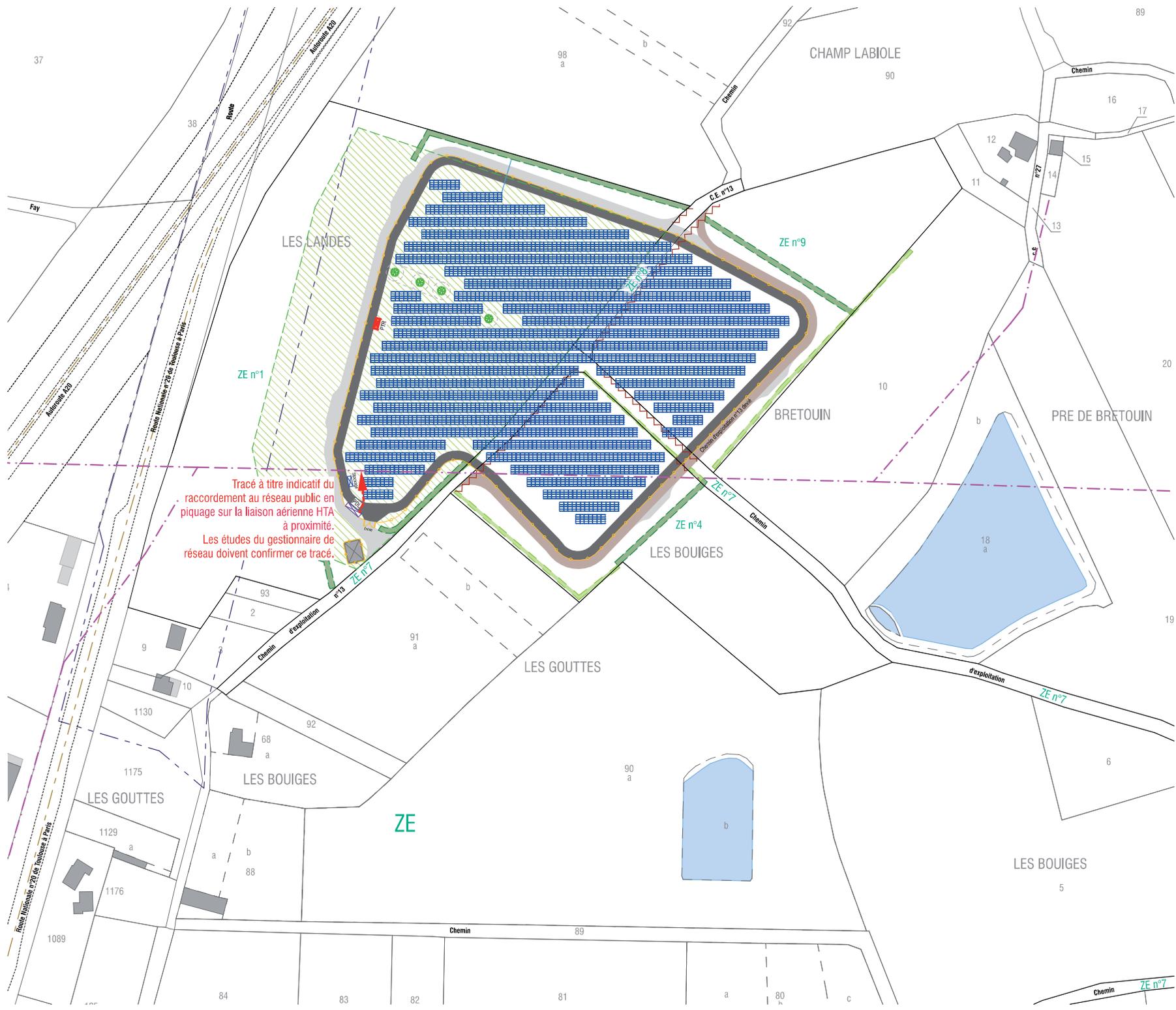
- Tables photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Conteneur de stockage
- Citerne souple 120m3 avec plateforme de sable
- Piste empierrée interne (5m)
- Piste empierrée externe (5m)
- Voie communale déviée (5m)
- Tracé d'accès au site
- Haies bocagères créées
- Haies bocagères conservées
- Haies supprimées
- Arbres d'intérêt conservés
- Zone 5m arbres d'intérêt
- Zone de défrichement
- Réseau d'eau PVC (SAUR)
- Limites parcellaires
- Points d'eau
- Bâtiments existants



Echelle 1/2000 au format A3  
 0 40 80m

## PLAN DE MASSE PHASE EXPLOITATION

**PC2**



Tracé à titre indicatif du raccordement au réseau public en piquage sur la liaison aérienne HTA à proximité. Les études du gestionnaire de réseau doivent confirmer ce tracé.

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:  
**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 / email. msa@msarchi.net  
 siren 424 643 613 00030 // cdi n° 518674  
*Matthias Schweissheim*

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES**  
 COMMUNE DE PARNAC  
 DEPARTEMENT DE L'INDRE

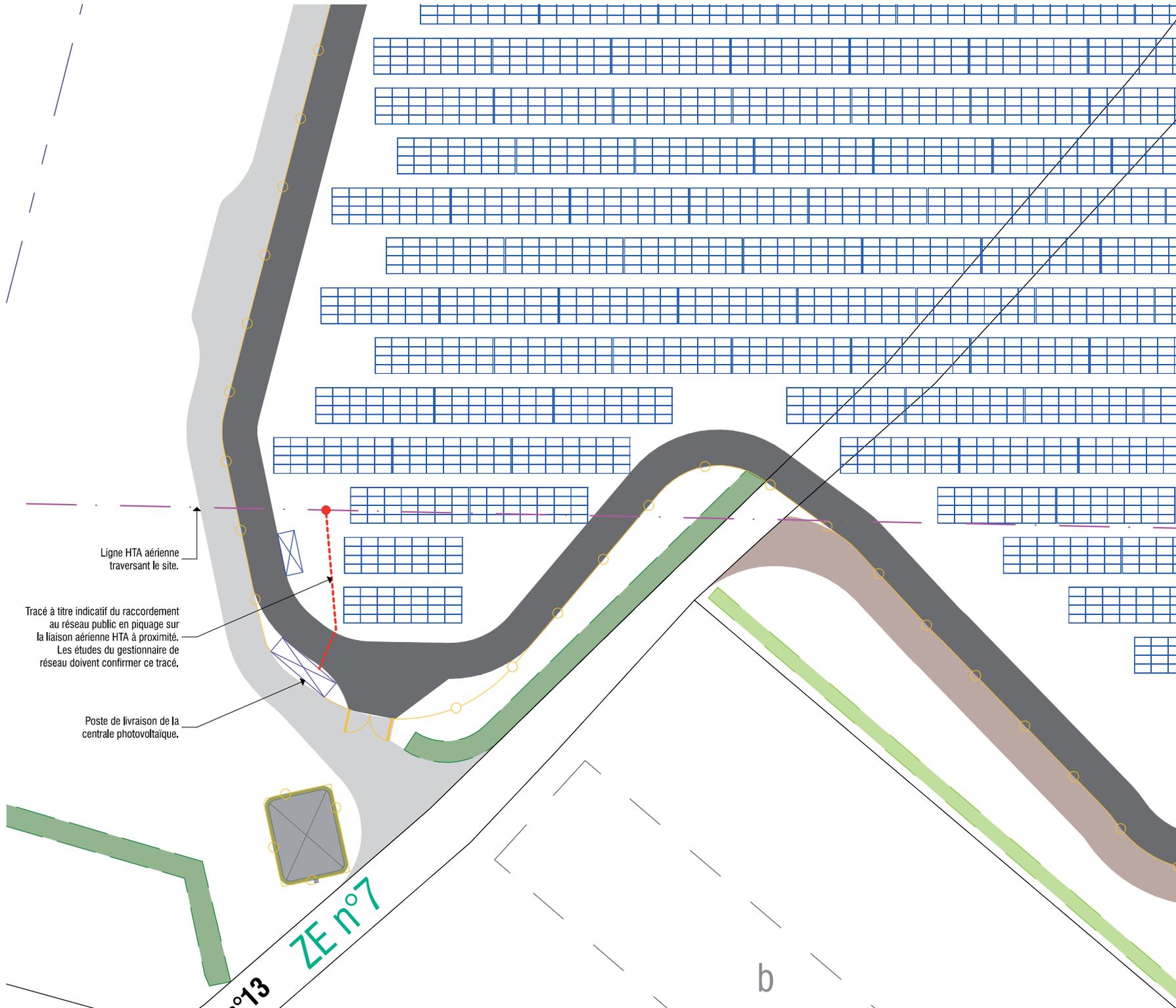
MAITRE D'OUVRAGE :  
  
 think energy  
 Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

**LEGENDE:**

- Tables photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Raccordement électrique
- Ligne HTA aérienne
- Conteneur de stockage
- Citerne souple 120m3 avec plateforme de sable
- Piste empierrée interne (5m)
- Clôture et portail d'entrée
- Piste empierrée externe (5m)
- Voie communale déviée (5m)
- Haies bocagères créées
- Haies bocagères conservées
- Haies supprimées
- Arbres d'intérêt conservés
- Zone 5m arbres d'intérêt
- Zone de défrichement
- Réseau d'eau PVC (SAUR)

Echelle 1/2000 au format A3

**EVACUATION DE L'ENERGIE**



Ligne HTA aérienne traversant le site.

Tracé à titre indicatif du raccordement au réseau public en piquage sur la liaison aérienne HTA à proximité. Les études du gestionnaire de réseau doivent confirmer ce tracé.

Poste de livraison de la centrale photovoltaïque.

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 // email. msa@msarchi.net  
 siren 424 643 613 00030 // cdi n° 938674

*Matthias Schweissheim*

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES**

COMMUNE DE PARNAC  
 DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :

**wpd**  
 think energy  
 Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

**LEGENDE:**

- Tables photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Raccordement électrique
- Ligne HTA aérienne
- Conteneur de stockage
- Citerne souple 120m3 avec plateforme de sable
- Piste empierrée interne (5m)
- Clôture et portail d'entrée
- Piste empierrée externe (5m)
- Voie communale déviée (5m)
- Haies bocagères créées
- Haies bocagères conservées
- Haies supprimées
- Arbres d'intérêt conservés
- Zone 5m arbres d'intérêt
- Zone de défrichement
- Réseau d'eau PVC (SAUR)
- Limites parcellaires
- Points d'eau
- Bâtimts existants

N

Echelle 1/500 au format A3

0 10 20m

**EMPRISE EVACUATION DE L'ENERGIE**

**PC2** PAGE 23 / 56

# CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES COMMUNE DE PARNAC

## PC2. EMPRISES AU 1/1000ÈME ET 1/500ÈME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 79-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° S18674



CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :

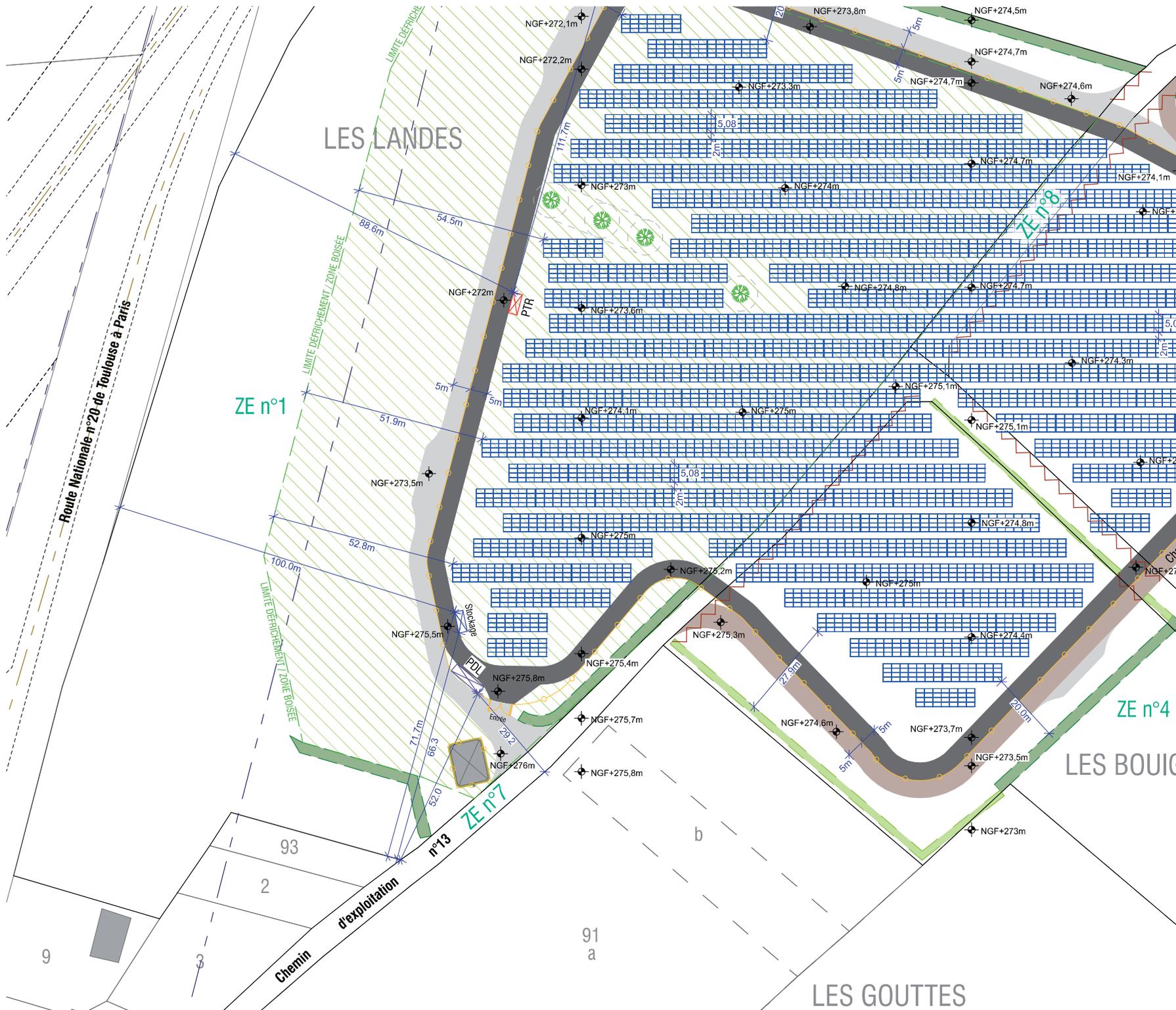


think energy  
Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

LEGENDE:

Empty legend box for the permit drawing.

Empty box for additional information or notes.



**PERMIS DE CONSTRUIRE**

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 // email. msa@msarchi.net  
 siren. 424 643 613 00030 // csi n° 938674

*M. Schweissheim*

**CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE PARNAC - LES CINQ ROUTES**

COMMUNE DE PARNAC  
 DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :

**wpd**  
 think energy  
 Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

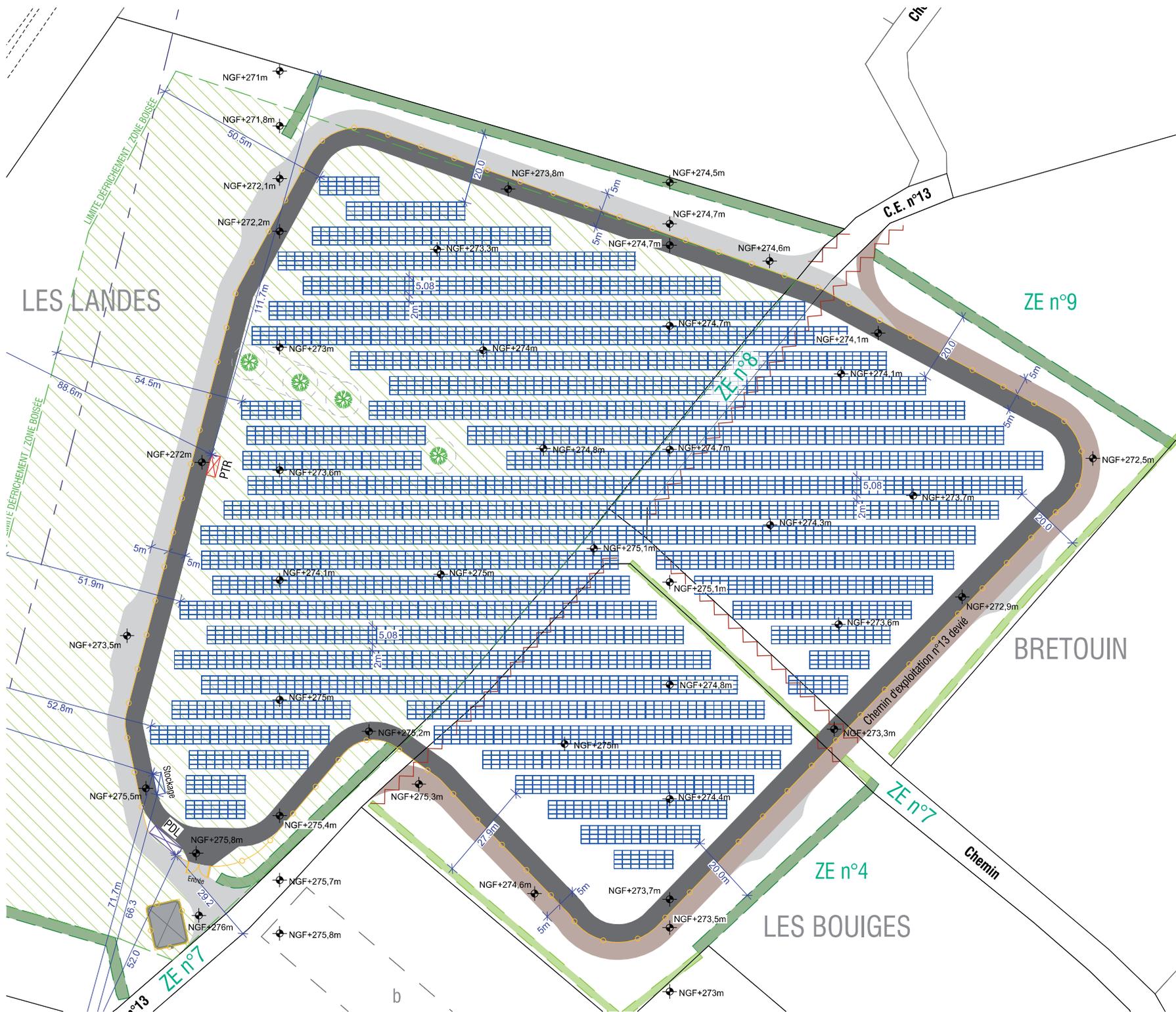
**LEGENDE:**

- Tables photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Conteneur de stockage
- Citerne souple 120m3 avec plateforme de sable
- Piste empierrée interne (5m)
- Clôture et portail d'entrée
- Piste empierrée externe (5m)
- Voie communale déviée (5m)
- Tracé d'accès au site
- Haies bocagères créées
- Haies bocagères conservées
- Haies supprimées
- Arbres d'intérêt conservés
- Zone 5m arbres d'intérêt
- Zone de défrichement
- Réseau d'eau PVC (SAUR)
- Limites parcellaires
- Points d'eau
- Bâtiments existants

N

Echelle 1/1000 au format A3

0 20 40m



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 / email. msa@msarchi.net  
 siren 424 643 613 00030 // csi n° 518674

*M. Schweissheim*

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
 PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
 DEPARTEMENT DE L'INDRE

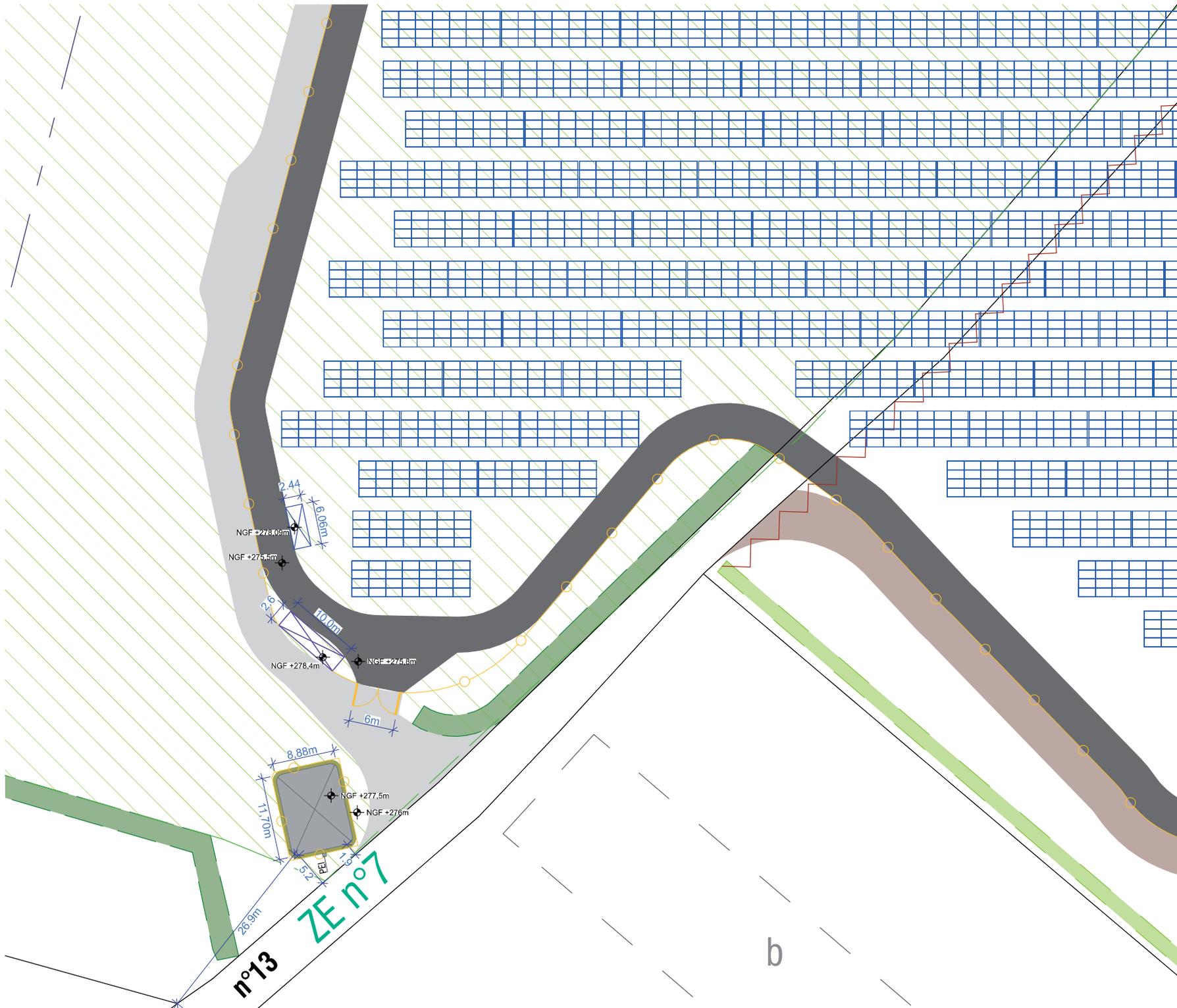
MAITRE D'OUVRAGE :

**wpd**  
 think energy  
 Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

## LEGENDE:

- Tables photovoltaïques
  - Poste de transformation
  - Poste de livraison
  - Conteneur de stockage
  - Citerne souple 120m3 avec plateforme de sable
  - Piste empierrée interne (5m)
  - Clôture et portail d'entrée
  - Piste empierrée externe (5m)
  - Voie communale déviée (5m)
  - Tracé d'accès au site
  - Haies bocagères créées
  - Haies bocagères conservées
  - Haies supprimées
  - Arbres d'intérêt conservés
  - Zone 5m arbres d'intérêt
  - Zone de défrichement
  - Réseau d'eau PVC (SAUR)
  - Limites parcellaires
  - Points d'eau
  - Bâtiments existants
- N
- Echelle 1/1000 au format A3
- 0 20 40m

**EMPRISE 2**



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**  
 matthias schweissheim architecture  
 23 rue Hoche 93500 Pantin  
 tél. +33 6 47 86 78-14 // email. msa@msarchi.net  
 siren 424 643 613 00030 // cdi n° 938674

*M. Schweissheim*

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
 PARNAC - LES CINQ ROUTES  
 COMMUNE DE PARNAC  
 DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :

**wpd**  
 think energy  
 Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
 94, rue Saint Lazare  
 75009 Paris

## LEGENDE:

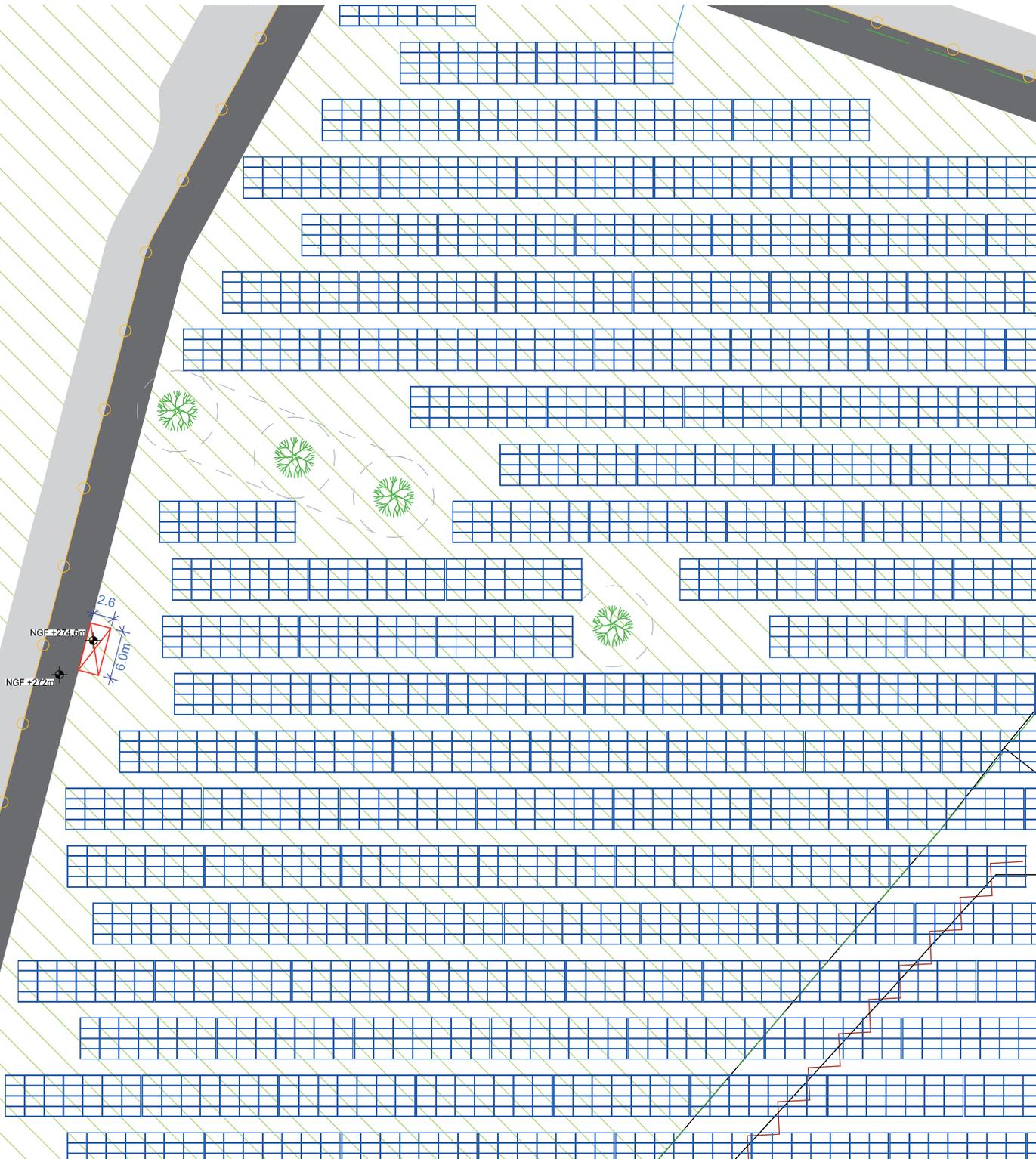
- Tables photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Conteneur de stockage
- Citerne souple 120m3 avec plateforme de sable
- Piste empierrée interne (5m)
- Clôture et portail d'entrée
- Piste empierrée externe (5m)
- Voie communale déviée (5m)
- Tracé d'accès au site
- Haies bocagères créées
- Haies bocagères conservées
- Haies supprimées
- Arbres d'intérêt conservés
- Zone 5m arbres d'intérêt
- Zone de défrichement
- Réseau d'eau PVC (SAUR)
- Limites parcellaires
- Points d'eau
- Bâtiments existants

Echelle 1/500 au format A3

0 10 20m

**EMPRISE 3**

ES LANDES



# PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

**msa**

matthias schweissheim architecture  
23 rue Hoche 93500 Pantin  
tél. +33 6 47 86 78-14 // email. msa@msarchi.net  
siret 424 643 613 00030 // cdi n° 938674

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
PARNAC - LES CINQ ROUTES

COMMUNE DE PARNAC  
DEPARTEMENT DE L'INDRE

MAITRE D'OUVRAGE :



Energie Parnac Les Cinq Routes SAS  
94, rue Saint Lazare  
75009 Paris

## LEGENDE:

- Tables photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Conteneur de stockage
- Citerne souple 120m<sup>3</sup> avec plateforme de sable
- Piste empierrée interne (5m)
- Piste empierrée externe (5m)
- Voie communale déviée (5m)
- Tracé d'accès au site
- Haies bocagères créées
- Haies bocagères conservées
- Haies supprimées
- Arbres d'intérêt conservés
- Zone 5m arbres d'intérêt
- Zone de défrichement
- Réseau d'eau PVC (SAUR)
- Limites parcellaires
- Points d'eau
- Bâtiments existants



Echelle 1/500 au format A3



**EMPRISE 4**

**PC2**

PAGE 28 / 56